

JOËLLE GARDES TAMINE

Avec la collaboration de Aino Niklas Salminen

La grammaire

Tome 1
Phonologie
Morphologie, Lexicologie

5^e édition

ARMAND COLIN

On traitera successivement des sons, puis de ce que l'on regroupe sous le terme de **prosodie**, accents et intonation. À chaque fois, on donnera quelques indications sur la matière phonique avant d'essayer de mettre en évidence le rôle des éléments dans la langue.

On s'intéressera enfin à l'écriture. On présentera les grands types d'écriture recensés dans le monde et dans l'histoire pour faire apprécier la spécificité du système français, dont on donnera ensuite les principes. Ce faisant, on tentera de dégager les liens qui unissent le système phonologique et le système graphique.

Il sera également fait appel à l'histoire de la langue car elle permet souvent de mieux comprendre les phénomènes actuels.

■ Chapitre 1

Les sons

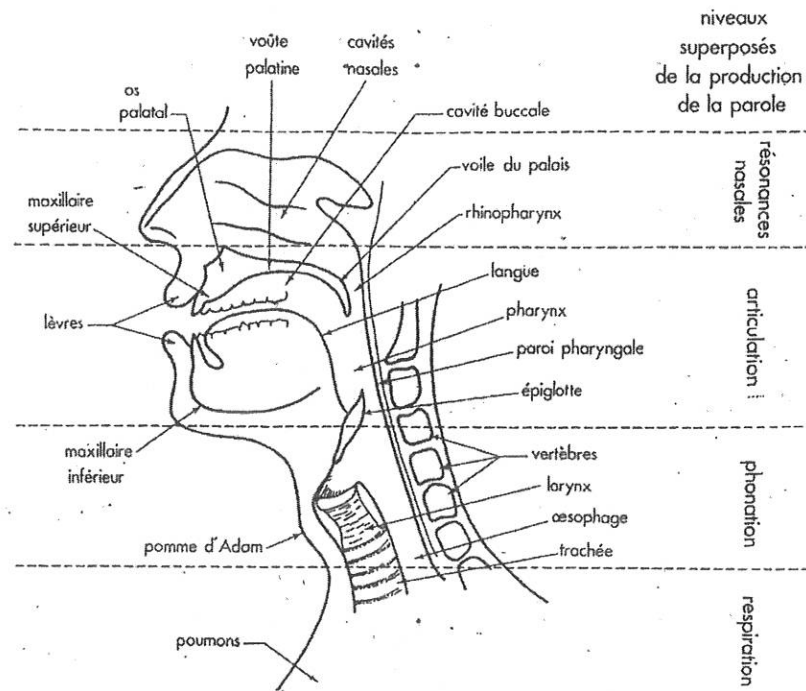
1. La phonétique

Les caractères généraux du français

Il convient d'abord de préciser que le français se caractérise par une **grande netteté articulatoire** due, entre autres, à une forte tension musculaire : les sons sont ainsi particulièrement précis. Notre langue en connaît trois types : les **voyelles**, les **consonnes** et les **glides** appelés aussi **semi-consonnes** ou **semi-voyelles**, ou encore **glissantes**.

Les voyelles, par exemple [a] ou [i], sont toutes sonores, c'est-à-dire que leur production est accompagnée de vibrations des cordes vocales. De plus, lors de leur production, l'air ne rencontre aucun obstacle sur son passage dans la bouche. Les consonnes, elles, se répartissent généralement en deux séries, l'une sonore, comme [b] ou [d], l'autre sourde, comme [p] ou [t], sans vibration des cordes vocales. L'air, cette fois, rencontre un obstacle en un ou plusieurs points de la bouche. Les glides sont phonétiquement très proches des voyelles, mais, à la différence des voyelles et comme les consonnes, ils ne peuvent pas à eux seuls former une syllabe. Enfin, il n'existe pas de **diphthongues**, c'est-à-dire comme en anglais ou en ancien français, de voyelles qui changent de timbre au cours de leur émission. Ce que certains appellent parfois à tort diphthongue en français est en réalité soit une seule voyelle à laquelle correspondent plusieurs lettres dans la transcription orthographique : *eau* [o] soit la succession d'un glide

Figure 1.



et d'une voyelle comme dans *soir*, où *oi* note la séquence [w] + [a] : [swar].

Ces sons se groupent dans le cadre de la **syllabe** qui est en fait l'unité de production (nous ne prononçons pas de sons isolés) et de perception (nous sommes capables de segmenter la chaîne parlée en syllabes, mais certainement pas en sons). Toute syllabe comprend une voyelle, accompagnée ou non de consonnes ou de glides. Ni les consonnes ni les glides ne peuvent suffire à constituer une syllabe.

Par ailleurs il convient de préciser que le français n'utilise pas de **tons**, comme il s'en rencontre dans les langues africaines et asiatiques, et qu'il connaît un accent non de mot, comme l'anglais ou l'italien,

mais de groupe : *un petit enfant*. Seule la dernière syllabe du groupe est accentuée et toutes les autres sont dites atones.

On donnera ici la liste des sons, et leur représentation dans l'alphabet phonétique international (API) :

voyelles :

i	nid, ni
y	nu, nue
u	loup, loue
e	dé, lavai
ɛ	dès, lavais
ø	peu, peux
œ	peur, heure
ə	le, de
o	pot, vaux
ɔ	or, fort
a	part, ma
ɑ	pâte, mâle
ɛ̃	faim, hein
œ̃	un, parfum
ɔ̃	long, plomb
ɑ̃	an, en

consonnes :

p	pas
b	bas
t	tas
d	dé
k	clef, képi
g	gala
f	faim
v	voile
s	sa, assis
z	oiseau, zèbre
ʃ	chat
ʒ	je, gel
m	ma
n	nez
l	les
r	ré

En réalité, le [r] indiqué ici correspond au r dit roulé. Il faudrait transcrire [ʀ]. On utilisera le symbole [r] pour des raisons de commodité.

glides :

- j pied [pje], pille [pij]
- ɥ nuit [nuɥ]
- w noix [nwa]

La syllabe

C'est une unité fondamentale, comme le montre en particulier l'apprentissage de la lecture, elle représente l'unité rythmique de base en production comme en perception. C'est en particulier dans son cadre que l'on définira l'accent. Le centre de toute syllabe est constitué par une voyelle. Le découpage syllabique, très important en particulier pour comprendre ultérieurement certaines analyses de phonologie, se fait selon les principes suivants :

- Dans la chaîne parlée, on a affaire à des groupes et non à des mots isolés et c'est à l'intérieur de ces groupes que se fait la segmentation :

amical adieu [amikaladjø] et non [amikal adjø].

- On compte autant de syllabes qu'il y a de voyelles :

amical adieu : 5 voyelles = 5 syllabes.

Une difficulté est soulevée par l'existence de [ə] dit *e muet, instable* ou *caduc*. En effet, il n'est pas toujours prononcé (cf. exercice n° 7), si bien que le nombre de syllabes graphiques ne correspond pas nécessairement au nombre de syllabes orales, comme dans *amical au revoir* qui compte six syllabes graphiques et seulement cinq syllabes orales, le *e muet*, du moins en français standard, n'étant pas prononcé dans *revoir*.

- Lorsque deux voyelles sont séparées par une consonne, cette consonne est dans la même syllabe que la voyelle qui la suit :

amical : [a - mi - kal]

même si elles appartiennent, à l'intérieur d'un groupe, à des mots différents :

amical adieu : [a - mi - ka - la - djø].

- Lorsque deux voyelles sont séparées par deux consonnes, la première consonne clôt la syllabe de la voyelle qui la précède et la seconde est dans la même syllabe que la voyelle qui la suit :

infesté : in - fes - té ; [ɛ̃ - fɛs - te]

sauf lorsque la deuxième de ces consonnes est [r] ou [l], auquel cas les deux consonnes appartiennent à la deuxième syllabe sauf si la première est elle-même [r] ou [l] :

patricide : pa - tri - ci - de ; [pa - tri - sid]

Versus (*versus* abrégé *vs* signifie opposé à)

parler : par - ler ; [par - le]

- On distingue deux types de syllabes : les **syllabes ouvertes (libres)** terminées par une voyelle, et les **syllabes fermées (entravées)** terminées par une ou plusieurs consonnes ou un glide :

syllabe ouverte : eau [o] ; pot [po]

syllabe fermée : art [ar] ; tarte [tart] ; nouille [nuj].

Le fait que la segmentation syllabique se fasse non pas dans le cadre du mot isolé, mais dans celui de la chaîne parlée entraîne une prédominance de la syllabation ouverte, ce qui est une caractéristique du phonétisme français. Ainsi dans la phrase :

Un vent sec et froid soufflait en rafales

on comptera dans la prononciation neuf syllabes ouvertes et seulement une syllabe fermée, le *e muet* final ne se prononçant pas :

2. Les sons

• Les voyelles

Tableau 1. Les voyelles.

		Avant		Arrière
		Lèvres rétractées	Lèvres arrondies (labiales)	
Orales	ouverture 1	i	y	u
	2	e	ø	o
	3	ɛ ə	œ	ɔ
	4		a	ɑ
Nasales	ouverture 1			
	2			
	3	ẽ	œ̃	õ
	4			ã

Les voyelles du français se répartissent en deux grandes catégories, selon qu'elles sont **orales** (l'air s'échappe entièrement par la bouche) ou **nasales** (l'air s'échappe également par les fosses nasales). Le fait d'avoir des voyelles nasales est un phénomène assez rare dans les langues. En français, elles sont d'ailleurs moins nombreuses que les voyelles orales correspondantes. Le [i] par exemple n'a pas de correspondant nasal. Dans l'une et l'autre catégorie, on peut opposer les voyelles selon trois paramètres : le point d'articulation, selon qu'elles sont prononcées en avant de la bouche ou en arrière, l'arrondissement (la labialisation) ou la rétractation des lèvres, et l'ouverture plus ou moins grande de la bouche. Dans l'ensemble, les voyelles **antérieures** et **labiales** sont les plus nombreuses. On peut ainsi dresser le tableau 1 où elles sont représentées par leur symbole en API :

On compte donc 16 voyelles, dont seulement quatre nasales, toutes ouvertes, puisque situées dans les degrés 3 et 4 d'ouverture. Signalons

enfin que le [ə] a une réalisation proche de [ø], mais qu'il a pour caractéristique de ne jamais pouvoir être accentué.

• Les consonnes

À la différence des voyelles, les consonnes ne sont pas nécessairement sonores. On les distinguera donc selon les principes suivants : sonorité ou absence de sonorité, point d'articulation, soit, en simplifiant beaucoup, articulation dans la région labiale, dans la région dentale ou dans la région palatale, et enfin mode d'articulation. On a en effet souligné qu'une des différences entre les voyelles et les consonnes tient à ce que, dans les premières, l'air s'échappe librement de la bouche et des fosses nasales. Il n'en va pas de même pour les consonnes, où dans tous les cas l'air est entravé. Mais il peut l'être de différentes façons. Il peut rencontrer un obstacle sur son passage et être momentanément bloqué derrière lui : on a alors affaire aux consonnes **occlusives** comme [p] ou [m]. Il peut ne pas être entièrement arrêté, mais seulement gêné, et c'est ce qui se passe dans les consonnes **constrictives** ou **fricatives** où l'air continue à s'échapper, mais avec un bruit de friction. Il peut être bloqué en un point, mais pouvoir s'échapper en d'autres endroits, c'est ce qui se passe pour [l] où l'air s'échappe des deux côtés de la langue appuyée contre les alvéoles dentaires. Il peut enfin, comme pour [r], connaître une série de blocages successifs très rapides. Ajoutons que les consonnes, comme les voyelles, connaissent, du moins pour certaines d'entre elles, la nasalité. Tout ceci se trouve résumé dans le *tableau 2* (dans chaque colonne, la consonne de droite est sonore).

On note qu'en français, ce qui n'est pas le cas dans toutes les langues, les nasales, latérales et vibrantes sont nécessairement sonores. Le français connaît plusieurs r : un [r] roulé, au niveau des dents, un [R] grasseyé au niveau du palais, et un [ʀ] qui correspond à la prononciation du français standard, uvulaire, plus en arrière et que l'on n'a pas fait figurer sur le tableau.

Tableau 2. Les consonnes.

		Point d'articulation			
		lèvres	dents	palais	
Mode d'articulation	occlusives	non nasales	p b	t d	k g
		nasales	m	n	
	constrictives	médianes	f v	s z	ʃ ʒ
		latérales		l	
		vibrantes		r	R

• Les glides

Sous ce nom sont regroupés trois sons (qu'on appelle souvent semi-voyelles ou semi-consonnes, ou glissantes) qui se rapprochent des voyelles, dont ils ont le point d'articulation, mais qui joignent à cette caractéristique un bruit de frottement, puisque le passage de l'air entre la langue et le palais est plus étroit pour elles que pour les voyelles correspondantes. Ils se distinguent de surcroît des voyelles en ce qu'ils ne peuvent pas constituer le centre d'une syllabe et sont donc toujours accompagnés d'une voyelle. Ce sont [j] proche de [i], comme dans *abeille* [abɛj], [ɥ] proche de [y], comme dans *huit* [ɥit] et [w] proche de [u] comme dans *loi* [lwa]. Tous les glides sont sonores.

3. Éléments d'histoire de la langue

Généralités

La linguistique étudie les langues soit en synchronie, soit en diachronie. Dans le premier cas, elle s'intéresse au système, à un état de la langue à un moment donné, considéré comme stable. Quant à la

linguistique diachronique, elle constate les évolutions entre les différents états et les décrit. Elle montre donc comment se succèdent des synchronies.

Toute langue se modifie en effet au cours du temps, comme en témoignent ces phrases proposées par le grand grammairien et historien de la langue Ferdinand Brunot, à partir d'une phrase extraite du premier texte que nous possédions en français, les serments de Strasbourg (842) :

si saluarai eo. cist meon fradre karlo, et in aiudha et in cadhuna cosa. sicum omper dreit son fradra saluar dift

français du XII^e siècle :

si salverai jo cest mien fredre Charlon, et en aiude, et en chascune chose, sicome on par dreit, en ço que il me altresi façet.

français du XV^e siècle :

si sauverai je cest mien frere Charle, et par mon aide et en chascune chose, si comme on doit par droit son frere sauver, en ce qu'il me face autresi.

français moderne :

je soutiendrai mon frère Charles de mon aide et en toute chose, comme on doit justement soutenir son frère, à condition qu'il en fasse autant.

Toute langue a une origine. Le français fait partie des langues indo-européennes, comme des langues aussi différentes que l'anglais ou le russe. Il n'existe pas de trace écrite de l'indo-européen, que les linguistes ont reconstitué à partir de la comparaison entre les langues qui en dérivent. Au sein des langues indo-européennes, on distingue différents rameaux, comme les langues germaniques et les langues romanes. Le français est essentiellement une langue romane, issue du latin, au même titre que l'italien, l'espagnol, le portugais... Elle

possède aussi un « substrat » gaulois (langue celtique indo-européenne), ce qui veut dire que le gaulois, qui a été éliminé par le latin, a laissé tout de même quelques traces en français, ainsi qu'un « superstrat », le francique, une langue germanique, qui n'a pas été éliminée mais ne s'est pas imposée :

Mots d'origine gauloise : « barde », « alouette », « charrue », « ruche »

Mots d'origine germanique : « hair », « gant », « heaume »

L'histoire d'une langue, c'est ainsi celle de ses origines et celle de son évolution. On distingue deux types d'histoire, l'histoire externe et l'histoire interne. La première concerne les événements susceptibles d'influencer la seconde. On peut ainsi citer les invasions germaniques, qui ont modifié le statut du latin et du gaulois au sein du français ou la révolution française qui, pratiquant une politique d'éducation et d'éradication des dialectes, ralentit l'évolution de la langue. L'histoire interne concerne les modifications de la langue, par exemple pour l'ordre des mots, devenu fixe : sujet verbe complément, alors qu'il était relativement libre en ancien français. Pour le français, on peut ainsi établir une périodisation, c'est-à-dire un découpage en grandes périodes : français médiéval (IX-XIII^e siècles), moyen français (XIV-XVI^e siècles), français classique (XVII-XVIII^e siècles), français moderne et contemporain (XIX-XXI^e siècles).

L'évolution phonétique : quelques exemples

Le système phonétique de l'ancien français est très riche et complexe. Il comporte des sons inconnus du latin et présente beaucoup plus de sons que le français actuel. On en compte plus d'une cinquantaine, alors qu'aujourd'hui, on n'en dénombre plus que trente-sept. Il comprend en particulier des diphtongues (voyelle qui change de prononciation au cours de son émission, comme « goat » en anglais) : [ieu], [ue], [ai]... et même des triptongues (voyelle qui

change deux fois) : [ieu], [uou], [eau]. On comptait ainsi 33 sons vocaliques, contre 16 actuellement. Autre phénomène important : entre le X^e et le XIV^e siècle, les voyelles et les diphtongues se nasalisent au contact d'une consonne nasale : [bɔn] → [bõn] (par la suite, la consonne nasale ne sera plus prononcée devant consonne ou en fin de mot). La nasalisation des voyelles est un phénomène rare. Au cours du XII^e siècle, les diphtongues et les triptongues se simplifient si bien qu'à la fin du Moyen Âge, le système vocalique commence à beaucoup changer. Le caractère accentué ou non de la voyelle joue un rôle important dans cette évolution, les voyelles accentuées se conservant mieux que les autres.

Les consonnes finales sont prononcées, si bien que la prononciation est très proche de la graphie. Les consonnes finales tombent dans la langue populaire et se conservent dans la langue savante sous forme de liaison. On compte également des affriquées, c'est-à-dire des consonnes résultant de la combinaison d'une occlusive et d'une constrictive au même point d'articulation (voir l'anglais *chip* ou l'italien *ciao*). Elles se simplifient au XII-XIII^e siècle.

Un parcours rapide des périodes suivantes fait apparaître qu'au cours du moyen français, les successions de voyelles se réduisent, [veu] passant ainsi à [vu], aux siècles classiques, le *r* cesse d'être roulé. Des changements importants se produisent pour la graphie « oi » et « ai ». Au XVII^e siècle, on trouve encore la prononciation [we] pour la graphie « oi » mais au XVIII^e siècle, la réduction à [e] pour l'imparfait et le conditionnel est déjà faite. Ces terminaisons seront bientôt notées « ai ». Ce n'est que progressivement que dans les autres mots, on passe à la prononciation [wa], comme dans « roi » ou « foi ».

Le système phonétique que nous connaissons a donc considérablement évolué depuis l'ancien français. Deux tendances se sont manifestées : la dynamique de la chute des consonnes finales marque le privilège d'une syllabation ouverte, la dynamique rythmique favorise l'enchaînement généralisé des mots.

rencontre que [ɔ] et ce qui se produit en syllabe finale. Dans ce deuxième cas, il convient d'opposer les syllabes fermées et les syllabes ouvertes :

- syllabe intérieure : [ɔ] : oreille [ɔrɛj]
- syllabe finale fermée : [o] ou [ɔ] : saule [sol] vs sol [sɔl]
- syllabe finale ouverte : toujours [o] : gâteau [gato]

(il faut noter qu'une syllabe unique a statut de syllabe finale). On peut ainsi dresser le tableau suivant :

	syllabe intérieure	syllabe finale	
		CV	CVC
[o]	-	+	+
[ɔ]	+	-	+

Il n'y a qu'une position de choix, la syllabe finale fermée, mais cela suffit pour que l'on puisse poser, à la différence de ce qui se passe en français méridional, deux phonèmes distincts dont l'opposition se trouve neutralisée dans les deux autres positions.

Les phonèmes ainsi isolés par l'étude de la distribution s'opposent par des caractéristiques dites **traits pertinents** ou **distinctifs**, puisque ce sont ces traits qui permettent précisément de les distinguer. Chaque phonème peut ainsi être défini par un faisceau de traits, résultat de sa confrontation avec des phonèmes voisins. Ces traits n'en constituent pas une description substantielle, mais une approche différentielle qui permet seulement de le situer dans un ensemble. Bien que ces traits ne soient pas substantiels, ils sont néanmoins souvent, pour des raisons de commodité, empruntés aux descriptions phonétiques.

En général, les traits sont donc empruntés à la phonétique acoustique ou le plus souvent articulatoire. Ainsi on dira que /p/, /b/ et /m/ s'opposent respectivement à /t/, /d/ et /n/ en ce qu'ils possèdent le trait labial. Ce trait suffit, puisque toutes les consonnes comparées ont par ailleurs des caractéristiques identiques, mais, si l'on veut

opposer /p/ à /b/, il faudra cette fois prendre en considération le trait de sonorité. La description en traits est donc relative à un ensemble d'éléments : si le nombre d'éléments change, les traits changeront aussi. La liste de traits pertinents retenue doit être minimale.

Les principaux problèmes de la phonologie du français

• Les voyelles

Plusieurs points méritent d'être évoqués à propos des voyelles. En premier lieu, l'opposition des **voyelles longues** et des **voyelles brèves**. La répartition entre ces deux types est automatique et commandée par l'accent : devant certaines consonnes, comme [r], [z] ou [ʒ] les voyelles accentuées (sur l'accent cf. p. 38) sont automatiquement allongées, ce que note [ː] :

couleur [kulœ:r] ; onze [ɔ̃ːz] ; rouge [ruːʒ]

Un allongement peut parfois également se produire pour des soucis d'expressivité. On peut en effet, pour des raisons d'insistance, allonger une syllabe accentuée, même devant une consonne avec laquelle ce phénomène ne se produit d'ordinaire pas :

Qu'il est bête ! [kilɛbɛːt]

Ces allongements représentent dans le second cas des variantes libres et dans le premier des variantes combinatoires de voyelles brèves correspondantes. Ils n'ont aucune valeur distinctive : les voyelles longues en français ne seront pas retenues comme phonèmes.

En second lieu, s'il existe sur le plan phonétique deux a, un [a] **d'avant** et un [ɑ] **d'arrière**, il faut remarquer que cette distinction, qui est pertinente en français standard et permet d'opposer des paires minimales comme *patte* et *pâte* [pat] et [pat], est de moins en moins utilisée (elle a complètement disparu dans certains français régionaux

comme le français méridional) si bien que l'on considère le plus souvent qu'il n'y a qu'un [a] dans le système vocalique du français. Mais les principaux problèmes se localisent essentiellement dans les **voyelles moyennes** et les **voyelles nasales**.

Font ainsi difficulté les couples [e] et [ɛ], [o] et [ɔ], [ø] et [œ] qui ne diffèrent que par un trait pertinent, un degré d'aperture. Le cas de [ø] et [œ] est un peu particulier, puisque cette opposition est complètement résiduelle même en français standard où elle ne concerne qu'un tout petit nombre de paires minimales ; *jeune* et *jeûne*, *veule* et *veulent*, qui constituent au demeurant de mauvais couples puisqu'ils s'opposent par leur classe morphosyntaxique. On conviendra donc de ne poser qu'un seul phonème, par exemple /ø/ qui se réalise comme [ø] en syllabe ouverte et [œ] en syllabe fermée :



Il faut noter que le choix de /ø/ est arbitraire et que l'on aurait tout aussi bien pu choisir /œ/, le tout étant de ne retenir qu'une unité.

Pour les deux autres couples, il convient de distinguer différents systèmes phonologiques. Le français méridional par exemple est sur ce point très différent du français standard. On n'entrera pas dans le détail de l'analyse (cf. exercice n° 3) et on se contentera de signaler que les oppositions sont pertinentes en français standard alors qu'elles ne le sont pas en français méridional. On pourrait à partir de ce point s'interroger sur la constitution de **la norme**, qui bien souvent ne représente qu'une solution parmi d'autres, choisie pour des raisons externes au système linguistique, sociales, psychologiques, esthétiques, etc.

Le dernier point à évoquer est celui des voyelles nasales. Il est clair qu'elles entrent en opposition, au moins pour trois d'entre elles, avec les voyelles orales correspondantes :

rat	rang	[ra]	[rã]
-----	------	------	------

dais	daim	[dɛ]	[dẽ]
hotte	honte	[ɔt]	[õt]

Il faut donc poser des phonèmes différents et ce, quel que soit le système régional considéré. En revanche, [œ] et [œ̃] n'entrent jamais en opposition et [œ̃] en français standard tend à être confondu avec [ẽ], *brun* et *brin* étant alors prononcés de la même façon. Sur ce point le français standard présente donc un phonème de moins que le français méridional, qui conserve l'opposition de [brœ] et [brẽ]. Ce ne sont pas les seuls problèmes que présentent les voyelles nasales, car il est clair que, dans un grand nombre de mots, elles sont à mettre en corrélation avec les voyelles orales correspondantes, lorsque l'on a affaire à des mots de la même famille :

jardin / jardinier
mention / mentionner
plan / planifier

On ne traitera pas dans ce chapitre de cette relation et on y reviendra lors de l'examen de la morphologie dérivationnelle. On se bornera à souligner dès maintenant un point qui retiendra plusieurs fois l'attention dans les chapitres suivants, à savoir qu'il est rare que l'examen des faits de langue puisse se faire niveau par niveau sans qu'il y ait entre eux d'interférences. En général, ce sont les niveaux les plus complexes qui permettent d'expliquer les niveaux qu'ils intègrent : ainsi la phonologie trouve bon nombre d'explications dans la morphologie, qui elle-même s'explique par la syntaxe et la sémantique.

Il faut enfin poser le problème du **e muet**, sur lequel on reviendra dans les exercices (n° 7 et n° 8). [ə] n'entre en opposition avec aucune autre voyelle, sinon parfois avec une absence de voyelle comme dans :

dort / dehors [dɔr] / [dɔər]

exemple au demeurant peu probant puisqu'on y compare deux mots qui n'ont pas le même nombre de syllabes. Par ailleurs, sa

prononciation ou son absence de prononciation, qui varie avec les systèmes régionaux, est automatique et liée à l'entourage consonantique si bien qu'il n'y a pas lieu d'en faire un phonème.

On peut donc, pour s'en tenir aux deux systèmes, standard et méridional, poser les phonèmes suivants :

- français standard :
 - voyelles orales : /i, y, u, e, ε, ø, o, ɔ, a, a/
 - voyelles nasales : /ẽ, õ, ã/
- français méridional :
 - voyelles orales : /i, y, u, e, ø, o, a/
 - voyelles nasales : /ẽ, õ, ð, ã/.

• Les consonnes

Le système consonantique présente moins de difficultés, la plupart des sons étant ici également des phonèmes. On ne comptera pas comme phonème le [n] de *agneau*, qui peut s'interpréter comme la succession de [n] et de [j] et on retiendra donc, aussi bien dans le système standard que dans le système méridional, /p, b, m, t, d, n, k, g, f, v, s, z, ʃ, ʒ, l, r/. Signalons que certains d'entre eux peuvent connaître des variantes combinatoires.

Ainsi /k/ et /g/ ont un point d'articulation plus ou moins avancé dans le palais selon qu'ils sont suivis d'une voyelle d'avant comme /i/ ou d'arrière comme /u/. Ainsi encore les phonèmes toujours sonores comme /l/ ou les consonnes nasales peuvent être assourdis au contact d'une autre consonne sourde comme dans *peuple* ou *tourisme* (dans ce mot, on peut à l'inverse avoir conservation de la prononciation de la nasale et sonorisation du /s/). On parle en pareil cas d'**assimilation**, mais ceci ne change rien sur le plan phonologique.

• Les glides (glissantes)

Puisqu'ils sont très proches des voyelles correspondantes, il convient de voir s'ils s'en distinguent sur le plan phonologique. On examinera le cas de [j], appelé jod et de [ɥ], réservant à l'exercice n° 2 l'étude de [w].

1. Le jod

Après voyelle, on peut rencontrer les deux sons et on aura des paires minimales comme *abeille* [abɛj] et *abbaye* [abɛi], même si elles sont rares.

Par contre, devant voyelle, l'apparition de [j] ou de [i] paraît conditionnée par le contexte, puisque [j] se rencontre s'il est précédé d'une consonne et [i] s'il est précédé de deux consonnes : *riant* [rjã] vs *brillant* [brijã]. Dans ce dernier cas, un [j] de transition obligatoire, qui ne joue donc pas de rôle phonologique, s'insère entre les deux voyelles et il est inutile de le noter dans la transcription. On peut ainsi dresser le tableau suivant où les pointillés indiquent la place qu'occupent [i] ou [j] selon les cas :

C--V	CC--V	V--
[i] -	+	+
[j] -	-	+

Le tableau fait apparaître un choix possible après voyelle, et impossible ailleurs. Il faut donc poser deux phonèmes dont l'opposition est neutralisée devant voyelle. En français méridional, l'opposition existe également après voyelle et on doit poser également deux phonèmes, mais il faut signaler que, dans les autres positions, c'est généralement [i] qui apparaît : *lion* [liõ].

2. Le glide [ɥ]

Le glide et la voyelle correspondante ne s'opposent jamais après voyelle comme dans le cas précédent. Le seul cas où ils pourraient s'opposer est devant voyelle, mais en pareil cas, leur répartition est commandée par le nombre de consonnes qui précèdent et par le

timbre des voyelles qui suivent. Si la voyelle qui suit est [i], on a toujours le glide, quel que soit le nombre de consonnes qui précèdent : *fruit* [fruʔi] ou *nuit* [nuʔi]. Par contre, si la voyelle est différente (V (≠ i) dans le tableau), c'est le glide qui est utilisé quand une seule consonne précède et la voyelle si deux consonnes précèdent :

nuée [nuʔe] ; nuage [nuʔaʒ]

vs

truelle [tryɛl] ; truand [tryã].

On a ainsi un schéma de distribution complémentaire :

	--i	CC--V(≠ i)	V-- (≠ i)
[y]	-	+	-
[ʏ]	+	-	+

Ceci conduit à ne poser qu'un phonème. Ajoutons qu'en français méridional, le glide n'apparaît que devant [i] et que, partout ailleurs, c'est la voyelle qui est utilisée : *ruelle* [ryɛl] comme *truelle* [tryɛl].

■ Chapitre 2

La prosodie

ON REGROUPE sous ce terme des phénomènes comme l'**accent**, les **tons**, le **rythme**, la **quantité** et l'**intonation**. Ils font intervenir l'intensité, la quantité, la durée et la hauteur du son. On les appelle parfois **phénomènes suprasegmentaux** puisqu'ils échappent à l'analyse en phonèmes : la phrase serait ainsi formée de deux lignes parallèles, celle des phonèmes et celle de la ligne mélodique qui s'ajouterait en quelque sorte à la première. On a longtemps cru que le rôle de ces phénomènes était très limité, qu'ils avaient une valeur essentiellement expressive, et que par ailleurs ils ne constituaient pas des unités discrètes, alors que la première ligne est analysable en phonèmes. Des études récentes ont montré au contraire leur importance, par exemple dans l'acquisition du langage et dans la communication. Il est apparu que la ligne mélodique est elle aussi segmentable et que les faits prosodiques constituent de véritables unités linguistiques. Il convient en effet de distinguer le niveau de la **prosodie spontanée**, qui accompagne les manifestations de joie, de colère, etc., et celui de la **prosodie linguistique**, où les oppositions des unités sont du même type de celles des phonèmes et présentent des fonctions importantes. Un nouveau type de phonologie s'est donc développé sous le nom de « **phonologie métrique** » : il prend en compte en particulier le rythme, le regroupement des syllabes en mesures et insiste sur la notion de hiérarchie des unités. Selon cette phonologie, la structure phonologique d'un énoncé ne se réduit pas à l'enchaînement de phonèmes, mais obéit à une organisation hiérarchisée. Dans cette perspective, l'accent est fondamental. C'est sur lui que l'on insistera, étant

■ Chapitre 3

L'écriture

1. Oral et écrit

L'alphabet, dont les éléments sont en nombre réduit et s'articulent sur des phonèmes, est une invention relativement récente qui a été précédée par bien des tâtonnements et par des écritures utilisant d'autres procédés indépendants de l'oral. On peut donc se demander quelle est exactement la fonction de l'écriture.

Deux thèses s'affrontent sur la question de savoir si elle n'est qu'un moyen de transcrire l'oral ou si elle en est, en totalité ou en tout cas en partie, autonome. Un grand nombre de linguistes, formés par la phonologie, considèrent comme Ferdinand de Saussure que l'écriture est une transcription des sons, si bien que la meilleure sera celle qui y réussit le plus fidèlement. Ils pensent, de ce fait, qu'il existe une évolution de l'écriture vers l'alphabet qui analyse phonétiquement la langue. Pourtant, la diversité des systèmes graphiques, leur lien avec toute une série de pratiques de l'homme, picturales (tatouages, peintures rupestres, etc.) ou gestuelles (la danse, mais évidemment aussi la parole orale qui est le résultat de gestes de l'appareil phonatoire) permettent de penser que l'écriture, liée au souci de la trace, comme tout ce qui est pictural, est dans son principe différente de l'oral, par essence fugace parce qu'inscrit, comme les autres gestes, dans le temps, mais qu'elle a été amenée à transcrire les sons, pour garder la mémoire

du geste que constitue la parole. Selon la formule de Louis-Jean Calvet, dans son *Histoire de l'écriture*, « l'écriture est de la picturalité asservie à une gestualité (la langue) ».

L'oral et l'écrit s'opposent sur plusieurs points, et d'abord sur le mode d'énonciation : le premier suppose une communication immédiate entre le locuteur et son interlocuteur, alors que la seconde introduit simplement la possibilité d'une communication différée avec un éventuel lecteur postérieur. Une des conséquences de cette opposition est le fait que le geste articulatoire de la parole s'accompagne d'autres gestes, comme ceux des mains, du visage, que le texte écrit ne peut reproduire, et qui devront être évoqués sous forme de commentaire. Là où simultanément dans l'oral un propos et une expression des traits pourront éclairer l'interlocuteur, l'écrit devra dissocier les paroles et leur commentaire :

Le juge a passé ses mains sur son front et a répété sa question d'une voix un peu altérée : « Pourquoi ? Il faut que vous me le disiez. Pourquoi ? » (Camus, *L'Étranger*)

Ce sont surtout les différences de nature qui sont importantes. Le temps de la production orale et écrite diffère. L'oral suppose une succession dans le temps et une certaine simplification. Son temps est celui du présent de l'énonciation : les sons, les morphèmes puis les mots se succèdent au fur et à mesure que le temps avance. Aussi n'y a-t-il pas possibilité de revenir en arrière. Le locuteur peut corriger ses propos, peut hésiter, s'interrompre :

non c'est parce que tu es déçu par ce qu'on t'offre en face mais euh je crois qu'il faut il faut faire cet effort je veux dire moi je te dis j'ai assisté à plein de réunions bon j'ai été très déçue effectivement mais je crois (cité par Claire Blanche-Benveniste, *Approches de la langue parlée en français*, p. 129).

Il peut répondre aux questions de son interlocuteur, mais ce qui a été dit est définitivement passé.

En revanche, dans l'écrit, qui, comme tout geste, se déploie évidemment d'abord dans le temps, la trace, le résultat du geste, est inscrite dans l'espace. Le texte, avant d'être lu linéairement de manière analytique, est d'abord saisi globalement, tel qu'il déploie sur la page ses paragraphes, tel qu'il organise l'idée par la ponctuation, tel qu'il donne à chaque mot un visage particulier. On connaît l'utilisation de la typographie que les poètes ont pu faire, on pense en particulier aux calligrammes : elle n'est qu'un cas parmi d'autres du jeu que l'écrit entretient avec l'espace. L'écrit a des propriétés spatiales. Lui seul est linéaire au sens strict. L'écrit suppose des lignes, des vers dans le cas de la poésie versifiée, avec une rupture à la fin de chaque ligne ou de chaque vers et une direction unique, de la gauche vers la droite en français, de la droite vers la gauche, dans d'autres langues, comme l'arabe. Ce n'est que dans certaines écritures anciennes dites « boustrophédon » que la ligne est continue avec, par conséquent, changement de direction d'une ligne à l'autre. D'une manière générale, l'écriture, du fait de cette discontinuité, suppose une structure à deux dimensions, l'une horizontale, l'autre verticale, particulièrement utilisée en poésie. La rime, par exemple, suppose clairement la verticalité. Le principe, souvent mis en avant, de lecture « tabulaire » pour la poésie, c'est-à-dire de lecture faite dans les deux directions, s'appuie sur ces propriétés spatiales de l'écrit.

Si l'écriture est bien fondamentalement différente de la langue orale, on ne s'étonnera pas que plus d'un système graphique ne note pas, ou pas seulement, les sons.

2. Les différentes écritures

Les premières écritures sur lesquelles nous ayons des témoignages (ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il n'en ait existé aucune antérieurement) remontent aux alentours de l'an 3000 av. J.-C., en Mésopotamie et en Égypte. Les plus anciens documents sont

les points où il convenait de faire intervenir la morphologie, on indiquera ici ceux sur lesquels le recours à la syntaxe ou à la sémantique s'avère indispensable pour éclairer les phénomènes.

■ Chapitre 4

Le morphème

1. Le mot

Le morphème n'est pas une unité perçue spontanément en tant que telle, c'est le résultat d'une analyse. L'unité intuitive est le mot mais, en revanche, il est difficile de le définir avec précision. Le mot est une unité sémantique dotée de plusieurs propriétés, sauf que tous les mots ne possèdent pas toutes ces propriétés. Il a une autonomie syntaxique, ce qui veut dire qu'il peut à lui seul constituer un énoncé : « Qui as-tu rencontré ? Pierre. » Cependant, ce n'est pas le cas des mots grammaticaux, comme les déterminants, les prépositions, etc. Le mot possède des propriétés morphologiques, comme la flexion (voir p. 111) : en nombre et genre pour le substantif, en mode, temps et personne pour le verbe. Mais là encore, tous les mots n'ont pas cette propriété. Les prépositions, par exemple, sont des mots invariables. Il peut également, si c'est un mot lexicalement plein, donner naissance à la dérivation : *courage* → *courageux*. Le mot a également des propriétés sémantiques, puisque, lexical ou grammatical, il est doté d'un sens. Dans l'écrit, le mot est de surcroît défini en ce qu'il est entouré de blancs.

L'historienne de l'orthographe Nina Catach insiste sur le fait que l'orthographe s'appuie dès ses débuts sur un principe de séparation des mots et sur leur représentation stable. Néanmoins, l'existence des

mots composés (voir p. 150), avec ou sans trait d'union, pose problème : on peut penser à *portefeuille*, en un seul mot graphique, *porte-fenêtre*, deux mots existants de manière indépendante dans la langue, mais réunis par le trait d'union, qui s'opposent à *pomme de terre*, compris comme une seule unité, car on ne peut remplacer librement chaque partie de l'expression (**pomme de champ*, **poireau de terre*). Il faut enfin signaler qu'à l'oral, le mot n'existe pas, mais seulement les groupes. On parle parfois de **mot phonologique**, mais il s'agit alors d'un groupe délimité par l'accent final (voir p. 39). Il s'ensuit évidemment des homophonies fréquentes : « les petits pois sont verts / les petits poissons verts » [leptipwasõvert].

En revanche, le morphème, lui, a une définition plus précise : c'est la plus petite unité de signification de la langue. Ainsi, dans *courageux*, on distingue deux unités : *courage* et *-eux*. C'est pourquoi le morphème est généralement considéré comme l'unité de base de la morphologie. Néanmoins, de plus en plus de linguistes considèrent que le mot, quelles que soient les difficultés à l'appréhender, est plus intéressant, car c'est à partir de lui que s'établissent flexion et dérivation. Il faut alors distinguer deux types de mots, les mots-formes : *mangeons*, *mangera*, qui sont fléchis, et les lexèmes, qui sont la forme qui rassemble les formes fléchies, qui fonctionne comme l'étiquette du paradigme, de la série *manger*. En particulier, la morphologie lexicale considère qu'il s'agit d'étudier les lexèmes complexes construits à partir de lexèmes simples. On distingue ainsi des **lexèmes simples** (qui ne comprennent qu'un morphème : *timide*), construits (*timidité*), des **affixes**, qui s'adjoignent aux lexèmes, comme *-eux* ou *-ité*, et des éléments qui, n'ayant aucune autonomie, ne constituent pas des lexèmes, mais servent de bases à de nouveaux mots construits : *logue* (*logique*), *anthrope* (*anthropien*)...

2. Définition et délimitation du morphème

C'est le morphème qui sera choisi comme base de la description morphologique, le lexème faisant cependant l'objet de l'analyse de la morphologie dérivationnelle (voir p. 139).

Le morphème est défini comme **la plus petite unité de signification de la langue**. Il est formé de phonèmes. Les morphèmes les plus petits peuvent n'en comprendre qu'un, comme dans l'article élidé *l'* ou la préposition *à*, mais, puisque l'unité a un sens, elle a un statut différent du phonème. La limite supérieure du morphème est le mot, dont il représente généralement une partie : ainsi dans le mot *chou-fleur*, on distinguera deux morphèmes, ainsi que dans le mot *fleurir* (*fleur-ir*). En revanche, le mot *fleur* ne comprend qu'un morphème. Un mot est le plus souvent une combinaison de morphèmes. On le définira à la suite de nombreux auteurs comme **la forme linguistique la plus petite qui ait une autonomie**. Le phonème, en effet, n'en a aucune et il en va de même de bon nombre de morphèmes qui ne se rencontrent jamais à l'état libre et ont besoin d'entrer en combinaison avec un autre morphème : ainsi en est-il du morphème *-eur* que l'on trouve dans *chanteur*, du morphème *in-* que l'on trouve dans *invisible*, etc. Un morphème autonome acquiert le statut de mot, de même qu'un phonème qui présente un sens constitue un morphème.

Les procédures de segmentation de la phrase ou du mot en morphèmes sont identiques à celles qui ont été relevées pour le phonème : il s'agit de la commutation et de l'étude de la distribution. La condition nécessaire en effet pour qu'une partie de mot puisse constituer un morphème est qu'elle puisse être remplacée par un autre élément, donc commuter avec lui :

chant -eur
-age
-er, etc.

La suppression, rappelons-le, est un cas particulier de commutation : *chant*. Mais cette condition n'est pas suffisante. Il faut ajouter en premier lieu que la commutation doit être pratiquée sur les deux parties du mot :

chant-eur
rong-
vol-

et surtout qu'il est nécessaire que **les éléments ainsi isolés présentent un sens**, ce qui est bien le cas dans l'exemple précédent, mais ne le serait pas si l'on découpait :

chap- eau chap -eau
bat- -elle

faute de pouvoir attribuer un sens à *-eau* ou à *chap-*.

Ce sens doit être relativement **stable** : si une forme se trouve associée à des sens très différents entre lesquels on ne peut pas établir de filiation, soit historique, soit logique, on posera des morphèmes différents. Ainsi, la commutation dans les mots *poirier* (*poire*), *plombier* (*plomb-erie*) et *sucrier* (*sucr-erie*) permet d'isoler une forme *-ier*. Cette forme est à mettre au compte de trois morphèmes **homonymes**, c'est-à-dire d'unités différentes, le sens des trois (arbre fruitier, métier et objet contenant) ne pouvant être relié (sur l'homonymie, cf. chapitre 3).

À l'inverse, il peut arriver que la commutation isole des formes différentes quoiqu'apparentées, qui présentent un même sens. L'étude de la distribution permet alors de décider si l'on a affaire à un même morphème dont ces formes sont des variantes, c'est-à-dire des **allomorphes**. Il faut et il suffit pour cela que ces formes soient en distribution complémentaire. On posera pour principe, comme en

phonologie, que, si deux formes sont en distribution complémentaire, on a affaire à un seul et même morphème. Étudions par exemple les mots : *prunier*, *cerisier*, *pommier*, *oranger*, *pêcher*, *citronnier*. La commutation sur la première partie du mot est donnée par le corpus lui-même, puisque *-ier* [-je] se trouve associé à différents mots, tout comme *-er* [e]. Ces éléments peuvent être supprimés : *prune* [pryn], *pêche* [pɛʃ]. On vérifie aisément qu'ils présentent un sens et permettent de fabriquer le nom de l'arbre fruitier à partir du fruit correspondant. Mais, puisque l'on a affaire à deux formes différentes, graphiquement, *-ier* et *-er*, et phoniquement [-je] et [-e], il importe de savoir s'il faut poser un ou deux morphèmes. L'étude de la distribution fait apparaître que *-ier* se rencontre après n'importe quelle consonne sauf les chuintantes [ʃ] et [ʒ], après lesquelles on rencontre exclusivement *-er*, qui ne se trouve nulle part ailleurs. On peut donc poser une distribution complémentaire :

	après [ʃ] et [ʒ]	ailleurs
-ier [je]	-	+
-er [e]	+	-

Il n'existe qu'un seul morphème, qui présente deux allomorphes selon la nature de la consonne qui précède.

Le **conditionnement** des morphèmes, c'est-à-dire les raisons qui font apparaître tel ou tel allomorphe, est généralement de deux types :

- conditionnement **phonologique**, comme dans l'exemple précédent. C'est alors l'entourage phonique, le type de syllabe, etc., qui détermine la distribution. Ceci ne signifie pas qu'il s'agisse d'une condition suffisante. Comme dans le cas de la liaison (voir plus loin, p. 104), d'autres facteurs peuvent jouer, par exemple le niveau syntaxique (cohésion des groupes) ou des considérations pragmatiques.
- conditionnement **morphologique**. Ici, aucune régularité phonologique ne se laisse déceler et les allomorphes se répartissent selon

les morphèmes avec lesquels ils se combinent. Soit par exemple le morphème de terminaison verbale associé à *nous* (voir p. 135). Il est généralement *-ons* : *chantons, chantions, chanterons, chanterions*. Il arrive pourtant que l'on rencontre une autre forme, puisque la confrontation de *chantâmes* et *chantâtes* oblige à segmenter : *-mes*. Cet allomorphe ne se rencontre qu'après le morphème de passé simple, *â*. Il est donc conditionné morphologiquement, et, puisque l'on a affaire à une distribution complémentaire, il faut admettre que *-mes* et *-ons*, en dépit du fait qu'ils sont formellement différents, représentent deux allomorphes d'un même morphème.

3. Différents types de morphèmes

On distingue en premier lieu les **morphèmes lexicaux** (on parle parfois en ce sens de « lexème », le terme alors n'a pas le sens qui a été envisagé plus haut, p. 92) qui permettent au mot d'avoir une individualité sémantique, et les **morphèmes grammaticaux** qui insèrent le mot dans des séries et indiquent souvent ses relations avec d'autres éléments de la phrase. Ainsi, dans *chanteur*, *chant-* est un lexème qui permet de distinguer le mot des autres mots de la même série : *rongeur, laveur, balayeur, laboureur*, etc., tandis que *-eur* est un morphème grammatical. Ainsi, dans *lavons*, *lav-* est un lexème, et *-ons* un morphème grammatical qui signale l'appartenance du mot à la conjugaison verbale et indique entre autres l'accord avec le pronom sujet *nous*.

En second lieu, on peut opposer les morphèmes qui se rencontrent à l'**état libre** et ceux qui, ne le pouvant pas, doivent s'adjoindre à d'autres morphèmes. Dans les exemples précédents, *chant-* et *lav-* sont du premier type (les ajustements orthographiques importent peu : *lave*), et *-eur* et *-ons* du deuxième type. On oppose ainsi les **bases** et les **affixes** qui s'y adjoignent. Un mot peut consister

en un morphème libre, une base : *chant*, ou comprendre une base et des affixes : *chanteur*. Un affixe ne peut jamais constituer une forme libre, mais il existe des bases qui n'apparaissent qu'accompagnées d'affixes, soit qu'il s'agisse d'allomorphes d'une forme libre (comme [let-] de *lait* qui ne se rencontre que suivi d'un morphème, *lait-ier* [let-je], soit qu'il s'agisse de morphèmes que l'on ne rencontre jamais seuls, comme *clench-*, bien que la confrontation de *déclencher* et *enclencher* oblige à en faire une unité.

Lorsqu'on enlève un affixe à un mot, on obtient la **base** sur laquelle il est formé : la base à laquelle s'adjoit *ir-* dans *irréalisable* est *réalisable*. La base à laquelle s'adjoit *-able* dans ce dernier mot est *réalis-*. Lorsque tous les affixes ont été ôtés, il reste une base minimale, qui coïncide avec un morphème, que l'on appelle **radical**. Dans le cas précédent, c'est l'allomorphe *réal-* de *réel*. Certaines langues présentent de surcroît des **racines**. Il s'agit généralement de moules trilittères (comprenant trois lettres) à partir desquels se trouvent fabriquées toutes les formes du mot et les mots de la même famille. Ainsi, en arabe, à partir de la racine *ktb*, écrire, on aura *kiteb*, le livre, *maktab*, le bureau, *kataba*, il a écrit, etc. En français, même si les mots grecs ou latins dont sont issus bon nombre de mots reposent sur des racines trilittères indo-européennes, on ne peut reconstruire, par la simple considération du système, de telles racines. L'unité minimale est donc le radical.

On distingue différentes sortes d'affixes : les **préfixes** qui se placent devant la base, *dé-loyal*, les **suffixes** qui se placent après, *loyal-isme*, et les **infixes** qui se placent à l'intérieur de la base. On peut en donner comme exemple le grec *lambano*, je prends, formé sur la racine *lab-* par adjonction d'un suffixe *an-*, de la désinence verbale, *o*, et de l'infixe *m*, qui caractérise le présent. Le français ne présente pas d'infixe.

Les étapes d'une analyse morphologique sont donc les suivantes :

- a. Segmentation en morphèmes grâce à la commutation ; vérification que les éléments obtenus ont bien un sens.
- b. Étude de la distribution et règles de réalisation des morphèmes lorsqu'ils présentent des allomorphes.
- c. Étude des différents types de morphèmes, de leurs valeurs et de leurs fonctions.
- d. Étude de la combinatoire des morphèmes.

Chapitre 5

La morphologie

1. Flexion et dérivation

La morphologie est l'étude des morphèmes et de leur combinatoire. En fonction et des types de morphèmes et de cette combinatoire, on peut distinguer deux domaines à l'intérieur de la morphologie qui ne sont pas toujours clairement séparés selon les langues, mais qui le sont en français, la **morphologie flexionnelle**, qui est du côté de la morphosyntaxe, et la **morphologie dérivationnelle**, qui est du côté du lexique. Les deux domaines se différencient sur les points suivants.

- **La combinatoire.** En particulier, un affixe flexionnel ne modifie jamais la catégorie de la base à laquelle il s'adjoint. Ainsi, si la base est un verbe, l'élément obtenu après adjonction du suffixe reste un verbe :

chant-, base verbale + *-ons, -ez, -er*, etc. = verbe.

Au contraire, un affixe dérivationnel le peut, même si cela ne se produit pas dans tous les cas :

chant-, base verbale + *-eur* = substantif.

- **La régularité.** Un affixe flexionnel entre dans un **paradigme**, c'est-à-dire une série close, comme celle des terminaisons verbales, et il se combine avec toutes les bases d'un même type : toutes les bases verbales se combinent avec les affixes de la conjugaison.

- Les principes de la morphologie verbale du français apparaissent ainsi comme relativement simples. Elle est gouvernée par les grandes tendances phonologiques qui jouent dans l'ensemble de la morphologie, en particulier les règles de la chute d'une consonante. Elle est donc, dans une très large mesure, prévisible, même si dans le détail, en particulier pour les verbes les plus fréquents qui résistent à la régularisation, elle peut être déroutante.

■ Chapitre 7

La morphologie dérivationnelle et la formation des mots

QUELLE QUE SOIT leur origine, les mots s'insèrent généralement dans le système de la langue, mais certains sont directement hérités d'une autre langue, ancienne ou moderne, tandis que d'autres ont été construits par le français. Il faut donc séparer la formation dans des mots dans l'histoire et leur construction dans le système.

1. L'origine des mots : étymologie et emprunts

Il faut distinguer soigneusement l'origine et la formation des mots. Il n'existe pas de création de mots à partir de rien, et tous ont une histoire. C'est l'**étymologie** qui étudie cette histoire en cherchant en diachronie la forme originale du mot, son **étymon**. Ainsi, l'étymon du mot *esprit* est le latin *spiritus*. Dans le cas de mots qui ont ensuite suivi en français un processus de dérivation, l'étymologie consiste à rechercher le lien que la base entretient avec un mot ancien. Ainsi, rechercher l'étymologie de *alimentation*, c'est dire que le mot a été formé à partir de l'étymon de la base **aliment-**, issue du latin

alimentum, mais l'essentiel, en synchronie, sera de noter le lien dérivationnel de *aliment* et *alimenter*. L'étymologie ne suffit pas à expliquer la forme, ni le sens d'un mot dans le système, en synchronie.

Certains des emprunts sont faits à des langues modernes, car l'emprunt est un processus continu, lié à l'histoire, au contact des langues et des cultures. Comme son nom l'indique, il consiste à utiliser dans une langue un mot pris à une autre, comme *adagio* pris à l'italien, *camping* à l'anglais, *assassin* à l'arabe. Ces emprunts se font avec les langues de contact, intellectuel, commercial, diplomatique, etc. Il est cependant rarissime que le mot ainsi emprunté ne subisse pas de modification pour pouvoir être intégré dans la langue d'accueil.

Ces modifications peuvent être phonologiques : la finale [ŋ] du mot *camping* se transforme en [g], le phonème anglais n'existant pas en français. De même *riding-coat* a produit *redingote*, d'où ont disparu les diphtongues de l'anglais, puisque le français n'en a plus. Elles peuvent également être d'ordre morphologique. Par exemple l'anglais *starlet* donne *starlette*, où la finale a été remplacée par le suffixe *-ette*. Elles peuvent enfin être d'ordre morphosyntaxique. Les adaptations sont alors essentiellement des adaptations de genre : l'allemand *das Bier* devient *la bière*, féminin puisqu'il n'y a pas de correspondant au genre neutre de l'allemand.

En français les emprunts ont eu pour origine les langues anciennes comme les langues modernes. C'est le latin qui parmi les langues anciennes a fourni le plus grand nombre de mots. Ils constituent ce que l'on appelle des mots savants qui n'ont pas suivi les lois de la dérivation française. Ils ont été empruntés tout au long de l'histoire de la langue, en particulier dans des registres de langue spécialisés :

philosophie : déifier, figuratif, discerner, idoine, spirituellement
sciences : élément, équinoxe, occident, solstice, carbone
droit : accusation, exécution, révocation, libellé, succession
religion : diable, église, diacre, image, céleste, confession...

Beaucoup sont le fait des clercs au Moyen Âge. Ils se sont parfois substitués à des mots déjà existants qui avaient suivi les règles ordinaires de l'évolution phonétique : *adorer* a remplacé *aorer*, *infirme*, *enferm*, etc. Les premiers ont parfois subsisté et on dispose alors de doublets (voir exercice n° 16) : *poilu* et *pelu*, *frêle* et *fragile*, etc. Le grec, par l'intermédiaire du latin, a également fourni un bon nombre de mots : *étymologie*, *syntaxe*, *anatomie*, *cataplasme*, *agronome*, *histoire*, *mathématique*, etc. Latin et grec ont surtout donné au français les éléments utilisés dans la composition : *télé-*, *-vore-*, *-logue*, etc.

Parmi les langues modernes, c'est, semble-t-il, l'italien qui a fourni le plus de mots, suivi par l'anglais, les autres langues venant loin derrière. Les emprunts à l'italien sont plus anciens que les emprunts à l'anglais. Ceux-ci caractérisent surtout les vocabulaires techniques : *spectacle*, *sport*, *commerce*, *industrie*, *informatique*, etc.

On appelle **calque** l'emprunt d'un emploi et non d'une forme, comme *réaliser* au sens de *se rendre compte*, qui traduit l'anglais *to realize*.

2. Les différents types de dérivation

La dérivation est un processus morphologique défini en synchronie, dans le système, et concerne la formation des mots et consiste dans la création de nouvelles unités lexicales par l'adjonction à une base d'un affixe : *chant-eur*. Rappelons qu'en français il n'existe pas d'affixe inséré dans la base et que les affixes la précèdent ou la suivent. Selon la place de l'affixe dérivationnel et le mode de combinaison avec la base, on distingue trois types de dérivation en français, la **préfixation**, la **suffixation** et le mode de **formation parasynthétique**.

La préfixation

L'affixe est alors placé à gauche de la base :

faire	dé-faire
prendre	re-prendre

et il n'entraîne jamais la création d'un nouveau mot dont la classe morphosyntaxique différerait de celle de la base. Dans les exemples précédents la base est verbale et le dérivé est un verbe. Dans les suivants :

légal	il-légal
moral	a-moral

la base est un adjectif et le dérivé est également un adjectif. Les préfixes ne permettent donc pas de savoir quelle est la nature du dérivé. On a avec le préfixe *dé-* aussi bien des verbes que des adjectifs :

ranger	dé-ranger
loyal	dé-loyal

Ils n'ont pas de fonction grammaticale et se bornent à introduire un changement de sens : leur fonction est exclusivement sémantique. Enfin, sur le plan de la forme, si les préfixes peuvent présenter des allomorphes :

dé	[de]	déranger	[de-rãze]
	[dez]	désabuser	[dez-abyze]

ils n'entraînent jamais la présence d'un allomorphe de la base, ceci étant lié au fait que tous les allomorphes des morphèmes en français se caractérisent par des changements terminaux ou parfois internes, mais jamais initiaux. Le début des bases en contact avec le préfixe ne saurait être affecté.

La suffixation

À l'inverse, la suffixation utilise un affixe placé à droite de la base :

range	range-ment
Lente	lente-ment

Comme les préfixes, les suffixes ont évidemment une fonction sémantique, mais ils présentent des fonctions supplémentaires. En premier lieu, un suffixe peut modifier la valeur d'emploi de la base sans changer totalement son sens. Il va de soi qu'en pareil cas il n'entraîne pas la création d'un mot d'une classe morphosyntaxique différente de celle de la base. C'est ce qui se produit en particulier pour **les suffixes diminutifs** :

Poule	poul-ette
-------	-----------

péjoratifs :

Blanche	blanch-âtre
---------	-------------

ou collectifs :

Valet	valet-aille
-------	-------------

En second lieu, le suffixe peut restreindre l'aire d'emploi de la base : ainsi, à partir de la base verbale *bat-* du verbe *battre*, on passe par adjonction du suffixe *-eur* au mot *batteur*, mais, alors que les emplois de la base sont très variés, le substantif, lorsqu'il renvoie à un animé, se restreint au champ de la musique. Certains suffixes jouent alors le rôle d'**indicateurs lexicaux** en situant les mots dans des registres de langue particuliers, par exemple le vocabulaire de la médecine :

-ite	: encéphalite, appendicite
-ée	: céphalée, rhinorrhée

ou de la botanique :

-acée	: rosacée, liliacée
-------	---------------------

Par ailleurs, les suffixes ont des **valeurs grammaticales**. Ils ont parfois un rôle d'**indicateurs de classe**, puisqu'à la différence du préfixe ils peuvent entraîner la création d'une unité lexicale appartenant à une classe morphosyntaxique différente de celle de la base. Ainsi, de *blanche*, adjectif, on passe par l'adjonction du suffixe *-eur* au substantif *blancheur*, de *timide*, adjectif, à *timidement*, adverbe. Chaque suffixe indique donc la classe morphosyntaxique du dérivé qu'il sert à fabriquer. De plus, il peut avoir une fonction dite **catégorisatrice**, puisqu'il peut indiquer des catégories grammaticales telles que le genre : le suffixe *-eur*, par exemple, permet de fabriquer un substantif masculin, alors que le suffixe *-ité* permet de fabriquer un substantif féminin.

Enfin, la combinatoire avec un suffixe, à la différence d'avec un préfixe, peut entraîner des allomorphes de la base :

plomb :	[plɔ̃]
plomb-ier :	[plɔ̃b-je]

La formation parasynthétique

Ce mode de formation combine préfixation et suffixation et se définit comme l'adjonction simultanée à une base d'un préfixe et d'un suffixe : *herbe* : *dés-herb-er*. Soient en effet les verbes *dégeler* et *détacher* en face de *décourager* et *décontenancer*. Dans les premiers, la suppression du préfixe aboutit à une base existant en langue, dont le dérivé est antonyme (de sens contraire) : *geler* et *tacher*. Pour les seconds, les bases n'existent pas à l'état libre : **courager* et **contenancer*.

Le mode de dérivation n'est donc pas tout à fait le même pour les uns et pour les autres. Dans un cas, on posera les étapes suivantes :

0. étape initiale : base	gel	Substantif
1. suffixation	geler	dérivé verbal
2. préfixation	dégeler	dérivé verbal

et dans le second :

0. étape initiale : base	courage	Substantif
2. suffixation + préfixation	décourager	dérivé verbal

L'étape n° 1 a été sautée.

La dérivation inverse et la conversion

La dérivation inverse ou dérivation régressive consiste à tirer un mot plus simple d'un mot plus long. Par exemple, si l'on considère le couple *galoper/galop*, historiquement, c'est le verbe qui précède le substantif, obtenu par suppression du suffixe verbal. Mais, en synchronie, le fonctionnement du couple n'apparaît pas différent de celui de *chant/chanter* où c'est le verbe qui est formé sur le substantif. En dehors de connaissances historiques, il est donc impossible de repérer la dérivation inverse, si bien que, synchroniquement, c'est une notion dont on peut faire l'économie.

La dérivation impropre est en fait improprement nommée, puisqu'elle n'a aucun caractère morphologique et consiste simplement à faire changer un mot de catégorie morphosyntaxique :

verbe sourire	→	substantif le sourire
adjectif vrai	→	substantif le vrai

On l'appelle donc, à juste titre, de plus en plus souvent, **conversion**.

Dans tous les cas de dérivation, une question se pose, celle de la vivacité ou **disponibilité** des affixes et de la formation utilisée. La disponibilité se distingue de la fréquence : il s'agit de la capacité d'un affixe à créer de nouveaux dérivés. En fréquence absolue, un affixe peut, à un moment donné, étant donné les mots formés antérieurement, être majoritaire par rapport à des affixes de sens voisin, mais ne plus être disponible, c'est-à-dire être peu (ou plus du tout) utilisé dans la fabrication des mots nouveaux.

Par exemple, si l'on considère les suffixes d'action *-ment*, *-tion* et *-age*, leur disponibilité est très inégale. Actuellement c'est *-age* qui est

le plus disponible, suivi de *-tion*, *-ment* étant le moins vivace, alors qu'il est très fréquent. C'est que *-age* se répand par l'intermédiaire du vocabulaire technique (*antiparasitage*, *doublage*) jusque dans le vocabulaire courant (*cafouillage*, *largage*) et que *-tion* s'appuie sur l'existence d'un suffixe analogue en anglais (*indexation*, *programmation*), tandis que *-ment* se restreint au champ des attitudes psychologiques ou sociales, ou se spécialise dans un sens résultatif. Un des critères qui permettent d'apprécier la disponibilité d'un affixe est qu'il peut ou non s'ajouter à des bases différentes. Ainsi *-isme*, qui est un affixe disponible, a la possibilité de se combiner avec des bases verbales : *dirigisme*, substantivales : *revanchisme*, des noms propres : *gaullisme*, et des bases d'origine savante : *autisme*.

3. Les allomorphes

La combinatoire des affixes et des bases entraîne parfois des modifications des uns et/ou des autres et l'apparition d'allomorphes.

Allomorphes des affixes

Les préfixes ne posent pas de problèmes particuliers et se laissent décrire dans les termes des allomorphes déjà examinés à propos de la flexion selon une alternance entre **formes longues** et **formes brèves** :

dé- [de] + consonne : dégager [degazɛ]
des- [dez] + voyelle : désarmer [dezarmɛ]

Les suffixes posent plus de problèmes et leur répartition ne se laisse pas décrire aussi simplement. Si l'on considère par exemple le suffixe *-ité* [ite], qui sert à former des substantifs indiquant une qualité à partir d'une base adjectivale, il admet en effet les deux allomorphes *-ité* et *-té*. Or, leur répartition est confuse, puisque dans le même entourage on peut avoir l'un ou l'autre :

lâche → lâcheté [lafte] vs étanche → étanchéité [etãʃeite]
habile → habileté [abilte] vs mobile → mobilité [mobilite]

On peut faire plusieurs remarques à ce propos. La première est que les variations de forme affectent le début de l'affixe, et que l'on n'est donc pas dans le cadre des tendances ordinaires de la morphologie. La seconde, c'est que la formation des mots porte, sans doute plus que tout autre secteur de la langue, la trace de l'histoire, si bien que coexistent, dans un même état de langue, des mots formés à des époques très différentes, dont certains sont même calqués sur les mots latins et ne reflètent pas un processus de dérivation propre au français.

Allomorphes des bases

Cette question ne se pose que si l'on a affaire à des dérivés suffixés, par suffixation ordinaire ou par dérivation parasynthétique. Certains cas ne peuvent être expliqués que par la prise en considération de l'histoire (cf. exercice n° 16) qui permet en particulier d'opposer **dérivation savante** (calquée sur le latin) et **dérivation populaire** obéissant aux règles ordinaires de la dérivation française. Mais, dans la majorité des cas, la répartition des allomorphes se fait suivant les règles de l'alternance entre formes longues et formes brèves.

La forme de la base dont on part dans la dérivation est la forme longue, et, donc, quand il s'agit d'un adjectif, la forme de féminin, bien entendu quand l'adjectif n'est pas épique :

dentiste [dãt-ist]
lentement [lãt-mã]

Cette forme longue est maintenue devant voyelle, selon la règle phonologique générale :

plomb [plõb-aʒ]
polissage [polis-aʒ]

tandis que la forme brève apparaît devant consonne :

peignons [penj-ʒ(z)] *vs* peinture [pɛ̃-tyr]

ou lorsque la base est utilisée seule :

plomb [plɔ̃]

Cependant la forme longue est maintenue devant ces consonnes particulières que sont [r] et [j] :

plombier [plɔ̃b-je]

plomberie [plɔ̃b-ri]

C'est ce que note l'orthographe par l'utilisation des graphèmes vocaliques *i* et *e*.

Néanmoins le conditionnement des allomorphes est en partie morphologique, puisque certains suffixes, bien que commençant par une consonne, n'entraînent pas l'utilisation de la forme brève, par exemple le suffixe nominal *-ment* :

ravisement [ravis-mã]

abrutissement [abrytis-mã]

Lorsque la forme brève est utilisée, comme pour la flexion on peut voir apparaître des règles secondaires :

- Changement d'ouverture de la voyelle. Lorsque l'adjonction du suffixe entraîne un changement d'ouverture de la syllabe, si la voyelle qu'elle contient est moyenne, son degré d'ouverture peut varier en conséquence :

syllabe ouverte / voyelle fermée : crémier [kremje]

syllabe fermée / voyelle ouverte : crème [krɛm]

- Nasalisation. Lorsque la consonne finale de la forme longue est une nasale, [m], [n] et [nj], son absence dans la forme brève est compensée par un report sur la voyelle précédente d'un trait de nasalité. La voyelle est dite **nasalisée** :

année	[an-e]	An	[ã]
parfumeur	[parfym-œr]	Parfum	[parfœ̃]
baignade	[benj-ad]	Bain	[bɛ̃]

Or il se trouve (*cf.* chap. 1) que les voyelles orales du français n'ont pas toutes de correspondant nasal. Seules les voyelles les plus ouvertes [ɛ, œ, ɔ, a] en ont un [ɛ̃, œ̃, ɔ̃, ã]. Aussi les voyelles fermées auront-elles comme voyelles nasales correspondantes la première voyelle nasale disponible dans la même série (avant non arrondie, avant arrondie, arrière). C'est ainsi que [i] aura comme correspondant [ɛ̃], et [y], [œ̃] :

divinité *vs* divin [divinite] *vs* [divɛ̃]

unité *vs* un [ynite] *vs* [œ̃]

Aucune voyelle nasale ne correspond à [u].

Ces différentes règles ne sont pas particulières à la morphologie dérivationnelle, il s'agit de règles phonologiques dont on a vu des exemples ailleurs. Mais il existe également des règles particulières. On en trouvera des illustrations dans l'exercice n° 11.

Comme la morphologie flexionnelle, la morphologie dérivationnelle apparaît ainsi relativement simple. Ce sont toujours les mêmes mécanismes qui sont à l'œuvre et qui donnent à la morphologie du français une profonde unité. Cependant, si les règles elles-mêmes sont parfaitement claires et systématiques, leur **domaine d'application**, à la différence de ce qui se passe pour la flexion, reste **arbitraire**. Ainsi, il est aisé de poser la règle suivante pour le suffixe d'agent *-eur* :

base verbale longue + suffixe *-eur* → substantif masculin d'agent

Mais le domaine d'application de la règle, c'est-à-dire les bases auxquelles elle va s'appliquer, reste imprévisible. **La morphologie dérivationnelle est ainsi tout à la fois régulière et arbitraire.**

4. Les autres modes de formation des mots

À côté de la dérivation, il faut faire une place à d'autres procédés de formation des mots qui ne sont que partiellement (ou même pas du tout) morphologiques. Ils n'ont donc pas tout à fait leur place dans ce chapitre, mais on les y a insérés de façon à offrir de façon suivie la liste complète des procédés de formation des mots. Il est remarquable que les mots ne se créent pas à partir de rien, par une simple concaténation de sons ou de syllabes qui aboutirait à la création d'un mot simple. Le souci de motivation que nous avons déjà noté conduit, en dehors même de la construction par la dérivation, qui range les mots dans des séries reconnaissables, à donner au mot une origine lisible.

La composition

La question de la distinction entre composition et dérivation est complexe et n'a pas toujours été tranchée de la même façon. Traditionnellement, on réservait le terme de dérivation à la suffixation, tandis que la composition comprenait l'association de deux lexèmes (*chou-fleur*, *porte-fenêtre*) et l'adjonction d'un préfixe à une base (*redire*, *délaver*). Ce point de vue est essentiellement diachronique, car, dans les langues classiques, un grand nombre de préfixes sont aussi des adverbes ou des prépositions, ainsi *ab*, *ad*, *in*, *pro*, etc., qui s'utilisent de façon autonome. Si donc on adopte pour critère de définition de la composition que les éléments du mot sont des morphèmes libres, la formation de *chou-fleur* en français et de *proféro* en latin est évidemment identique et on comprend qu'on ait pu réunifier les deux sous le nom de composition. Mais, si l'on raisonne strictement à l'intérieur du français, la situation est tout autre, car la plupart des préfixes n'existent jamais à l'état libre : *in-*, *dé-*, *a-*... si bien qu'il n'y

a pas lieu de séparer la préfixation de la suffixation. On exclura donc la préfixation de la composition et on définira celle-ci comme la **juxtaposition de deux éléments qui peuvent servir de base à des dérivés**. La définir comme la juxtaposition de deux éléments qui peuvent exister à l'état libre permettrait bien d'y intégrer des mots comme *chou-fleur* ou *portemine*, mais en exclurait des mots comme *anthropologue* où ni *anthrope* ni *logue* ne se rencontrent seuls, alors même qu'à la différence des suffixes et des préfixes ils peuvent servir de base à des dérivés : *anthropien*, *logistique*, etc. On ne peut donc voir en eux des affixes. Ce sont des bases dont le fonctionnement est fondamentalement le même que celui de *fleur* ou de *porte*.

Lorsque les bases peuvent exister à l'état libre, le critère de la composition est qu'aucun des éléments du composé ne peut être déterminé séparément :

pomme de terre : une grosse pomme de terre
*une pomme ronde de terre
*une pomme de terre arable

Ces éléments ne peuvent pas non plus être remplacés par un autre terme ordinairement équivalent paradigmatiquement :

manger une pomme / un fruit

mais

manger une pomme de terre / *un fruit de terre

ni subir des opérations syntaxiques telles que la mise en relief (voir *La Grammaire*, t. 2, p. 42 sq) :

C'est une pomme qu'il mange
*C'est une pomme qu'il mange de terre

Les mots composés de ce type présentent ou non un trait d'union. C'est une caractéristique exclusivement graphique, en partie incohérente au regard du mode de formation et qui ne doit en aucun cas être

considérée comme la preuve de la composition. Ce qui compte, c'est que dans tous les cas, on a affaire à des syntagmes lexicalisés, à des **lexies**, dont les éléments ne peuvent être dissociés. Pour cette catégorie de mots composés, il est rare que le mode de formation affecte la forme des éléments. Parfois, cependant, le premier élément se termine par un *-o*, comme dans *socialo-communiste*, sans que l'on puisse proposer des règles, puisque l'on a au contraire *social-démocrate*.

Lorsque les bases ne s'emploient jamais à l'état libre, on n'a évidemment pas besoin de recourir au test précédent. En pareil cas, les deux éléments sont généralement soudés par la graphie : *morphologie*, *thermodynamique*, et le *o* à la fin du premier élément est quasi général.

Pour les deux catégories de composition, les éléments peuvent être utilisés comme premier ou second terme d'un composé :

chou-fleur / fleur de lys
anthropophage / misanthrope

Il existe évidemment une zone frontière entre la composition et la dérivation. Ainsi, *contre* sert de base à des dérivés comme *contrer*, mais, par ailleurs, il entre dans des séries où il commute avec des préfixes qui ne posent, eux, aucun problème :

contredire contrefaire
redire refaire
dédire défaire

Cette frange d'indétermination ne change rien aux principes posés et ne saurait faire douter de l'existence des deux processus.

Les abréviations et les sigles

Le dernier procédé utilisé dans la formation des mots est l'abréviation de mots existants qui prend parfois la forme particulière de la

siglaison lorsqu'une locution est réduite à l'initiale de chacun des mots qui la composent.

L'abréviation se produit dans l'immense majorité des cas par la finale du mot :

faculté → fac
catholique → catho

Beaucoup de ces mots abrégés reçoivent une finale en *-o*, empruntée aux bases des composés *logo-*, *proto-*, etc. :

prolétaire → prolo
apéritif → apéro

Il est fréquent que l'abréviation aboutisse à isoler un préfixe ou le premier élément d'un composé :

hypermarché → hyper
télévision → télé

Ces abréviations servent évidemment à raccourcir le mot d'origine. Ce n'est sans doute pas leur seule fonction, autrement on ne comprendrait pas que la suppression soit fréquemment compensée par la présence d'un (vrai ou pseudo) suffixe :

directeur → *dir → Dirlot
baccalauréat → bac → Bachot
valise → *val → Valoche

C'est ce que l'on constate très fréquemment dans les **diminutifs** de noms propres qui, bien souvent, ne diminuent rien du tout, puisqu'à une abréviation ils joignent un allongement par pseudo-suffixation ou **redoublement** d'une syllabe :

Philippe → Philou
André → Dédé

La valeur affective (**hypocoristique**) est donc au moins aussi importante.

La siglaison, elle, consiste dans la réduction d'un terme composé à la succession des initiales des termes qui le composent : *École nationale d'administration* → *ENA*, lorsqu'une alternance de voyelles et de consonnes permet une prononciation aisée. Quand ce sont des débuts de mots, syllabes ou séquences de sons, qui sont retenus, on parle d'**acronymes** : *Information Communication* → *Infocom*, *Communauté économique* → *COMECON*. Ces sigles fonctionnent le plus souvent comme de vraies unités lexicales, si bien qu'ils peuvent donner naissance à des dérivés :

smic	→	smicard
ONU	→	onusien

et qu'il n'est pas rare qu'on ne sache même plus à quel groupe de mots ils correspondent.

■ Entraînez-vous

Dans les exercices de morphologie, on ne donnera plus systématiquement la transcription phonétique de tout le corpus.

1. L'affixe in-

But de l'exercice : S'entraîner à la segmentation en morphèmes ; différencier oral et écrit.

Proposez une segmentation en morphèmes pour les mots suivants : *intenable, inconnu, illisible, immoral, insupportable, illégal, irresponsable, inhabitable, incapable, inhabituel, impossible, inanimé, inattentif, irréaliste, inopportun.*

Faut-il poser un ou plusieurs affixes négatifs précédant la base ?

Correction

On se souviendra qu'il faut toujours envisager d'abord la morphologie orale, car le système orthographique impose souvent des régularités trompeuses qui masquent la complexité de l'oral.

1. À l'oral

Un premier découpage, qui s'impose par la confrontation des mots du corpus, conduit à isoler au début des mots des formes d'affixes qui offrent un sens négatif et une série de bases adjectivales : [tənabl], [kɔny], [lizibl], [moral], [syɔɾtabl], etc. Ces formes initiales sont au nombre de trois : [in-], [ɛ̃-] et [i-]. Le problème est donc de savoir s'il s'agit de trois

dérivation, il y aura une autre description selon l'aspect sémantique, et il pourra même y avoir des descriptions qui s'attacheront à montrer les relations du lexique et de la syntaxe. Les deux premières s'attachent au **niveau paradigmatique**, qui envisage les classes de termes identiques ou semblables, la troisième au **niveau syntagmatique**, qui envisage les relations que les mots entretiennent en contexte. Ainsi, paradigmatiquement, on peut relier le mot aux mots de la même famille morphologique : *grand, grandeur, grandir*, etc., ou aux mots avec lesquels il entretient des relations lexicales dans le système : *grand/petit* (relation d'antonymie). Syntagmatiquement, on peut étudier les contraintes sémantiques qui lient un terme à un autre, par exemple un verbe à ses compléments (*manger accepte aliment, fruit, pain, gâteau*, etc., mais refuse *pierre* ou *papier*) ou relier dans une même catégorie tous les mots qui se comportent syntaxiquement de la même façon. Les verbes de parole, par exemple, se construisent généralement avec une complétive : *dire, assurer, crier, proclamer* que...

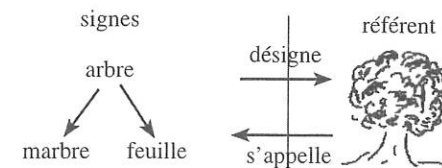
L'analyse morphologique ayant été conduite dans le chapitre précédent, on traitera successivement dans celui-ci de la description sémantique du lexique et des relations du lexique et de la syntaxe.

Chapitre 8

Le signe linguistique

ON DIRA tout d'abord que le lexique est fait d'un **ensemble de signes**. Ces signes sont pris dans une double série de **renvois**. En premier lieu, ils renvoient au monde extralinguistique. Ils sont en effet munis d'un **réfèrent**, qui est, soit un objet, être, notion (*cet arbre que je vois*), soit une classe d'objets, êtres ou notions (*arbre*). En second lieu, ils renvoient les uns aux autres et sont pris dans des réseaux associatifs formels ou sémantiques. On peut ainsi dresser le schéma de la *figure 1*.

Figure 1.



La relation entre le signe et son référent est une relation de désignation, celle du référent au signe d'appellation. Le signe *arbre* renvoie aux arbres du monde, représentés par le dessin et, par exemple, aux signes *marbre* (association phonique) ou *feuille* (association sémantique). La relation du signe au référent est placée sous le signe de l'**arbitraire**.

Il existe, en effet, si l'on considère l'ensemble des signes et non plus seulement les signes linguistiques, différents types de signes selon le rapport qu'ils entretiennent avec ce à quoi ils se substituent. La sémiologie est la discipline qui s'occupe de l'étude des systèmes de

signes. Il existe d'abord des signes qui sont liés à ce à quoi ils renvoient par une relation de ressemblance. On dira que ce sont des **signes iconiques**, par exemple le geste d'écarter très largement les bras pour figurer la grandeur ou des silhouettes d'enfants traversant un passage pour piétons dans les panneaux du code de la route. Il existe également des signes qui sont liés par un lien nécessaire à ce qu'ils évoquent et on parle d'**indices**. Ainsi lorsqu'on dit que la fumée est l'indice du feu, il est clair que le lien qui existe entre le feu et la fumée est un lien naturel de causalité qui s'impose. Enfin, il existe des signes qui n'entretiennent aucune relation naturelle avec ce à quoi ils renvoient et c'est le cas des signes linguistiques. Entre le mot *arbre* et les arbres du monde, il n'y a aucun lien décelable et la preuve en est que les différentes langues n'utilisent pas les mêmes mots. On dit que le signe linguistique est arbitraire. Non seulement en effet les mots sont différents, (français *livre* et anglais *book*) mais ils découpent la réalité de manière spécifique. C'est ainsi que le mot français *mouton* désigne aussi bien l'animal que la viande, tandis que l'anglais sépare *sheep* (premier sens) et *mutton* (deuxième sens). Dans certains secteurs de la langue, cette affirmation doit évidemment être nuancée, par exemple pour les **onomatopées**. Il s'agit là de signes qui miment la réalité, c'est-à-dire essentiellement des bruits : *boum*, *crac*, etc., ou qui tentent de reproduire l'expression de sentiments. Ces signes sont en partie iconiques, mais en partie seulement, car ils diffèrent de langue à langue (français *cocorico* vs italien *chichirichi* [kikiriki]) et sont donc en partie conventionnels. Le reste du lexique est entièrement arbitraire.

Le signe linguistique est une unité complexe à double face. L'une est appelée **signifiant**, elle est formelle. Ce signifiant lui-même peut prendre différentes formes, phonique (la voix, l'accent des individus différents) ou graphique (les graphèmes ont différentes réalisations).

L'autre concerne le contenu, et c'est le **signifié**. Il convient de bien prendre garde à ne pas confondre le référent et le signifié. Le référent

est un fragment de réalité, le signifié est une représentation de cette réalité, qui en retient certaines propriétés et en élimine d'autres. Par exemple, le signifié du signe *arbre* ne tient pas compte de la diversité des arbres du monde, mais ne retient que ce qui est commun à tous, la notion de racines, de tronc, de branchage et de feuillage. Le signifié est une abstraction et il est tout à la fois plus pauvre (il simplifie la complexité du réel) et mieux organisé que la réalité (il met en évidence l'essentiel et donne un premier classement des éléments du monde). On appelle **dénotation** le noyau stable du signifié, qui est la part commune de l'expérience, cependant que la **connotation** est constituée des associations secondes, liées au locuteur, qu'il s'agisse de son insertion dans un groupe linguistique particulier (niveaux et registres de langue) ou de ses particularités individuelles, souvent affectives. Les connotations renvoient à l'expérience intime, elles sont particulièrement importantes en poésie.

Les signifiés varient donc d'un individu à l'autre, alors que la réalité est la même, et ils varient aussi bien en fonction des expériences individuelles qu'en fonction du nombre de signes utilisés par chacun. Il est évident que le signifié de *neige* différera selon que ce sera le seul signe utilisé ou qu'il en existera d'autres chez quelqu'un que son métier oblige à connaître différentes variétés. Le jeune enfant qui ne dispose que de *dire* et *parler* ne peut attribuer à chacun de ces verbes le même sens que l'adulte qui dispose également de *raconter*, *exposer*, *s'exprimer*, etc., et sait différencier les nuances. Le signifié comprend donc tout à la fois des traits que l'on peut mettre en relation avec le référent, et des traits qui expriment la position respective des signes les uns par rapport aux autres dans les systèmes individuels. C'est ce que l'on appelle la **valeur** du signe.

Cette valeur découle des rapports associatifs qui s'établissent de signifiant à signifiant :

rappports phoniques : [sifl]/[sufɫ]

rapports morphologiques : **lentement** / **fermement** ; **lent**, **lenteur**, **lentement**

ou de signifié à signifié :

ressemblance : ferme / solide

différence : ferme / mou

Les signes entrent ainsi dans des séries morphologiques :

fécondité, sagacité, perspicacité, activité, rapidité...

qui permettent de limiter l'arbitraire par ce que l'on appelle la **motivation**. Chacun des signes cités est arbitraire dans sa relation à son référent, mais, dans sa relation aux autres signes de la série, il est motivé, parce qu'il est formé comme eux.

Il existe une deuxième motivation, sémantique cette fois, lorsque le signe s'explique par exemple par des relations métaphoriques. Ainsi, *œil-de-bœuf* est plus motivé que *fenêtre*, ou *pied d'alouette* que *delphinium*.

Les associations formelles ont déjà été étudiées dans les chapitres précédents et en particulier dans les paragraphes qui concernent la morphologie dérivationnelle. Nous allons maintenant étudier les associations sémantiques.

■ Chapitre 9

L'organisation sémantique du lexique

CHERCHER à déceler une organisation sémantique dans le lexique, c'est se poser deux types de questions :

- 1) Existe-t-il dans l'ensemble du lexique des parties, des sous-ensembles organisés, dont les éléments offrent des relations de sens descriptibles ? Il est clair en effet que la recherche d'une organisation globale du lexique serait vouée à l'échec et qu'on peut seulement espérer mettre en évidence les régularités de micro-systèmes ;
- 2) Existe-t-il des principes généraux commandant à l'intérieur de ces sous-ensembles les relations entre les termes, comme la ressemblance ou l'opposition ? Ces relations, qui ne sont pas spécifiques à tel ou tel micro-système, mais se retrouvent dans tous, peuvent être appelées relations lexicales.

L'organisation sémantique du lexique peut alors prendre deux formes :

- l'étude des micro-systèmes lexicaux ou champs sémantiques ;
- l'étude des relations lexicales.